

EDM 70

Réunion du Comité syndical du lundi 25 mars 2019

Présents :

Membres du comité syndical :

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Jacqueline COQUARD, Déléguée suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Pierre DESPOULAIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes

Non membres du comité syndical :

- Daniel CLERC, Représentant de la CC du Pays de Villersexel, pré adhérente
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM

Excusés :

- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Paul DAVAL, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

La Présidente ouvre la séance à 18H.

INFORMATIONS

Madame ARNOULD propose de commencer la séance par les informations en attendant que tout le monde soit présent.

- *Point sur les dossiers au tribunal administratif*

Pour le dossier contre Mme ROLLET Andréa, l'EDM avait gagné en première instance et nous sommes dans l'attente du jugement suite à l'appel formulé par Mme ROLLET.

M. PULICANI demande si l'EDM a déjà déposé le mémoire, il indique également que cela va engendrer des frais d'honoraires d'avocat pour l'EDM.

Mme ARNOULD répond qu'elle n'a pas encore déposé le dossier et qu'effectivement cela va engendrer des frais d'honoraires qui ont été prévus au BP 2019.

S'agissant des deux dossiers pour les refus de décharges d'activités de service pour l'exercice d'activité syndicale (DAS) puisque le CDG ne nous remboursait pas les salaires des agents, qui d'après eux, n'étaient pas en activité le jour des décharges.

Depuis, la Présidente a rencontré le CDG et a pu comprendre ce qu'ils attendaient comme pièces justificatives sur l'activité des agents déchargés. En 2018, le CDG a remboursé les DAS des mois de septembre à novembre.

Dossier contre Mme BERÇOT : le TA a statué en faveur de l'EDM. Malgré cela, l'EDM avait accordé les DAS au mois de septembre dernier, et Mme BERCOT est en décharge d'activité de service à ce jour.

Dossier contre ROLLET Daniel : le TA a statué en faveur de M. ROLLET en demandant à l'EDM de lui accorder ses décharges dans un délai d'un mois. L'EDM avait accordé les décharges d'activités de service depuis le mois de septembre dernier, et ce bien avant la décision du TA.

Il est à noter qu'aucune sanction financière n'a été émise, ni à l'encontre de l'EDM ni à l'encontre des agents.

L'EDM ne fera appel d'aucune décision.

DELIBERATIONS

- *Budget :*

Mme la Présidente indique aux membres du Comité syndical que lors de la séance du 21 janvier dernier les orientations budgétaires ont été débattues largement. Le budget prévisionnel présenté ce jour sera le reflet du débat dans les grandes lignes.

- Compte de gestion 2018

Mme ARNOULD présente tout d'abord le compte de gestion 2018.

Résultats de l'exercice 2018 :

Excédent :

Investissement	Fonctionnement	Total des section
1057,68	18231,98	19289,66

Grâce au résultat cumulé en 2018, l'EDM constitue une petite réserve qu'elle n'avait pas pu reconstituer l'an passé.

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2018.

- ✓ Approbation à l'unanimité
 - Compte administratif 2018 et note de synthèse

La Présidente précise que compte tenu du gel des participations sur le volet de l'enseignement spécialisé des collectivités sur 3 ans, l'EDM a pu contenir son budget.

Les dépenses engagées ont été conformes aux dépenses prévisionnelles.

Cf page 3 de la synthèse du CA 2018.

L'année 2018 a été marquée par l'utilisation du tiers de la subvention prévue sur 3 ans du conseil départemental pour l'achat du parc instrumental.

Nadine BATHELOT souhaite remercier les membres du Comité syndical d'avoir accepté au mois de janvier dernier la légère augmentation du coût de l'heure pour permettre à l'EDM de ne pas puiser dans son excédent pour le budget de cette année.

Madame la Présidente, Isabelle ARNOULD sort de la salle afin de permettre aux membres du Comité de voter le CA 2018.

Madame Nadine BATHELOT propose, à la place de Mme ARNOULD, aux membres du Comité syndical de voter sur le CA 2018.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - Affectation du résultat de l'exercice 2018

La Présidente présente le tableau d'affectation des résultats de l'année 2018 :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002 du BP 2019 de la somme de 110 096,80 €.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - BP 2019 et note de synthèse

Madame ARNOULD cite en exemple la CC de la Haute Comté qui a accepté de se réengager pour 3 ans afin de développer l'activité musicale sur son territoire et ce au vue de l'activité en augmentation sur son territoire. Mme la Présidente les en remercie.

La Présidente précise que les participations des collectivités sont gelées durant 3 ans sur le volet de l'enseignement spécialisé.

La Présidente ajoute que depuis l'élaboration du BP 2019, les frais de déplacement ont été revus à la hausse. C'est une bonne nouvelle pour les agents, les frais de mission ont été revalorisés par arrêté à compter du 1^{er} mars 2019.

Cette information est arrivée entre temps et l'impact a été évalué à 10 000 € pour cette année mais sera un peu plus élevé l'an prochain en année pleine.

Madame ARNOULD indique que la décision en janvier dernier d'augmenter le coût de l'heure d'un euro était judicieuse.

La Présidente informe les membres du Comité qu'une baisse du nombre d'élèves inscrits a été relevée et aura un impact sur les recettes des familles.

Mme ARNOULD ajoute qu'il faut espérer que les enfants qui participent aux orchestres débutants s'inscrivent ensuite en enseignement spécialisé.

La Présidente indique qu'une réforme pédagogique est nécessaire afin d'attirer de nouveaux élèves.

Dans un premier temps une réforme des examens sera réalisée à compter de la prochaine année scolaire.

Cela consiste à supprimer l'examen de fin de premier cycle tel qu'il existe aujourd'hui et d'organiser les examens sous la forme de contrôle continu.

M. PULICANI indique que lorsque les élèves s'inscrivent à l'école de musique ils savent qu'il y a un examen à la fin du cursus.

Mme ARNOULD répond que ce n'est pas une suppression de l'examen mais une nouvelle forme pédagogique de l'examen.

M. DESPOULAIN demande si cela peut être une remise en cause de l'école diplômante ?

Mme ARNOULD répond que non puisque l'examen n'est pas supprimé, c'est une interrogation sur le contenu pédagogique des examens.

La présidente ajoute que le conservatoire doit rester diplômant, cela est primordial.

Mme la Présidente conclut en indiquant que les investissements sur le parc instrumental va se prolonger cette année grâce à la subvention du Conseil départemental.

✓ Vote à l'unanimité

- Participations financières des collectivités adhérentes et pré adhérentes au budget 2019

Mme ARNOULD précise que cette proposition du tableau est prévisionnelle car du retard a été pris pour renégocier les conventions qui prenaient fin le 31 décembre 2018 au bout des 3 ans. Toutes les collectivités n'ont pas encore été rencontrées pour finaliser leurs conventions. Des ajustements sont encore probables.

✓ Vote à l'unanimité

- Durée d'amortissement des biens acquis par l'EDM.

Mme ARNOULD précise que ce tableau est une mise à jour suite aux nombreux investissements de l'an passé.

✓ Vote à l'unanimité

- *Tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 :*
 - Mise à disposition des enseignants : soutien aux pratiques amateurs, musique à l'école, NAP

Mme ARNOULD précise que ce tableau intègre l'augmentation d'un euro du coût de l'heure d'enseignement qui passe à 21 €.

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs des familles pour l'année scolaire 2019-2020

Mme ARNOULD précise que ces grilles de tarifs intègrent la décision prise par la Comité syndical le 21 janvier dernier de faire porter l'effort financier également sur les familles à hauteur de 5%.

La présidente ajoute que cette grille des tarifs est figée pour 3 ans.

Figées pour 3 ans

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs spécifiques 2019/2020
- ✓ Vote à l'unanimité
- *Nouvelle adhésion*
 - Adhésion de la communauté de communes du pays de Villersexel

Mme la Présidente indique que la CC du pays de Villersexel a délibéré le 20 février 2019 pour une adhésion complète à l'issue de sa pré adhésion.

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion de la CCPV au syndicat mixte de l'EDM 70.

- ✓ Vote à l'unanimité

La Présidente remercie les membres du Comité syndical pour leur présence.

La séance est levée à 19H15.